

# Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Collège de la Région de L'Amiante

*Mai 2002*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## **Note préliminaire**

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Collège de la région de l'Amiante se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

**La Commission estime que le plan de réussite du Collège de la région de l'Amiante devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.**

## **Première partie**

**Évaluation du plan de réussite remis  
au ministre de l'Éducation  
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 16 janvier 2002**

## **Introduction**

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Collège de la région de l'Amiante lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002<sup>1</sup>. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

---

1. Cet examen a porté sur la version du Plan institutionnel de réussite datée d'octobre 2000 et sur les compléments d'information transmis par le Collège (addenda du 20 décembre 2000 et du 24 mai 2001).

## **L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation**

Le plan de réussite présente diverses statistiques relatives au cheminement scolaire de la clientèle : la moyenne générale au secondaire; les taux de réussite, globalement et par programme; les taux de réussite des cours de la première session; les taux de réussite de l'épreuve uniforme de français, selon le sexe des étudiants, selon les secteurs de formation et selon les programmes; les taux de réinscription au troisième trimestre; les taux de diplomation, globalement et par programme ciblé.

Les données sur les taux de réussite permettent de dégager, pour tous les programmes, les matières qui constituent des obstacles à la réussite. Le français et l'anglais notamment posent problème dans la plupart des programmes. Les propos du Collège laissent entrevoir d'autres préoccupations à l'égard de la réussite des élèves : le passage du secondaire au collégial, l'attitude et la motivation des élèves, l'orientation indéterminée ou l'embauche précoce en constituent quelques exemples.

L'analyse de la situation aurait pu être plus approfondie et mieux documentée. Le Collège ne décrit pas les caractéristiques de son milieu et de sa clientèle et, à l'exception de certaines matières pour lesquelles les taux de réussite sont plus faibles, il n'identifie pas clairement d'obstacles à la réussite et à la diplomation. Le plan fait toutefois état à plusieurs reprises de l'intention du Collège de compléter son analyse. Les informations qu'il entend recueillir lui permettront de connaître plus en profondeur sa clientèle et son évolution, de discerner explicitement les obstacles spécifiques à sa situation et de déterminer des stratégies et moyens conséquents.

## **Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles**

Le Collège établit un lien explicite entre le projet éducatif et le plan de réussite, démontrant par le fait même son souci d'intégrer le plan et sa mise en œuvre dans la perspective du projet éducatif.

Il propose une série d'engagements à l'égard de la réussite qui peuvent être considérés comme des stratégies de soutien à la réussite et à la diplomation. Ces engagements concernent notamment la cohérence et l'efficacité des programmes, l'intégration des nouveaux élèves, la réussite à la première année, la responsabilisation des élèves, le soutien à l'orientation, l'accompagnement pour le maintien aux études, la diplomation des finissants ainsi que la création d'un milieu d'étude et de vie propice à la réussite. Ces

engagements devraient permettre de structurer les actions du Collège et d'orienter l'élaboration de nouvelles mesures de soutien à la réussite.

Par ailleurs, le plan ne comprend que l'inventaire des mesures existantes de soutien à la réussite. Il s'agit d'un éventail relativement vaste de mesures institutionnelles et de mesures pour chacun des programmes. Elles sont présentées selon une logique déterminée par le cheminement des élèves : les mesures avant l'entrée au Collège, les mesures à l'entrée, les mesures en cours de cheminement et les mesures à la fin du cheminement.

Bien qu'il s'agisse dans l'ensemble de mesures plutôt traditionnelles, certaines d'entre elles s'avèrent intéressantes par leur capacité à favoriser l'intégration des nouveaux élèves ou par leur approche des problèmes d'orientation et de motivation. Mentionnons, à titre d'exemple, la tournée des classes de la cinquième année du secondaire, le suivi des élèves réadmis, l'alternance travail-études et le support à l'entrepreneurship. Soulignons aussi l'utilisation d'outils de dépistage et de responsabilisation des élèves qui permettent notamment l'adaptation des méthodes pédagogiques et le suivi des élèves à risque (Résultats Plus, Étudiants Plus, Info-entrée).

Les mesures actuelles semblent porter fruit puisque les taux de réussite et de diplomation sont plus élevés que ceux du réseau, malgré une moyenne générale au secondaire plus basse. Il n'est cependant pas possible d'apprécier le lien entre ces mesures et les obstacles, ceux-ci n'étant pas clairement identifiés. Les mesures à mettre en place pour leur part n'ont pas encore été déterminées.

Le Collège a adopté quelques mesures organisationnelles de nature à optimiser ses ressources pédagogiques. Elles portent sur la distribution de la tâche, l'évaluation des enseignements, l'application rigoureuse de la PIEA et l'évaluation des mesures d'aide existantes. Il a aussi mis en place un programme de formation des nouveaux enseignants (programme AISE). Par contre, aucune mesure explicite ne porte sur le perfectionnement des cadres, des professeurs actuels, des professionnels et des employés de soutien en vue de permettre l'atteinte des objectifs liés à la réussite et à la diplomation.

En l'absence d'une analyse approfondie de la situation qui permette d'identifier avec précision les obstacles à la réussite et à la diplomation, il demeure difficile d'apprécier la pertinence et la cohérence des stratégies et des mesures de soutien proposées. Le Collège pourra mieux cibler ses stratégies et élaborer de nouvelles mesures adaptées à sa situation particulière tout en concentrant plus efficacement ses efforts sur les obstacles clairement

identifiés lorsqu'il aura complété ses analyses et évalué l'adéquation des mesures existantes en vue d'atteindre les cibles de réussite et de diplomation qu'il s'est fixées.

### **Les modalités de mise en œuvre**

Le plan insiste sur l'établissement d'un climat propice à la concertation, mais aucune instance n'y est désignée pour coordonner les travaux et activités nécessaires à sa réalisation et à son suivi. Le document est muet quant aux mécanismes fonctionnels assurant la concertation entre les divers intervenants. Il en est de même pour le partage des responsabilités, à l'exception toutefois de la détermination des objectifs d'amélioration de la réussite et de la diplomation, qui relève des comités de programmes. Il n'est donc pas possible de savoir dans quelle mesure les enseignants sont associés à la réalisation du plan, que ce soit pour les mesures institutionnelles ou départementales, ni si les cadres et les professionnels sont impliqués dans la réalisation des activités qui les concernent. Enfin, le plan n'est pas explicite à propos de mesures de sensibilisation à l'importance de sa réalisation.

Un tableau de son évolution sur quatre ans (analyse, implantation, application, consolidation et évaluation pour chacun des engagements institutionnels) accompagne le plan, mais il est difficile de l'interpréter comme un calendrier de réalisation, les mesures de soutien à mettre en place n'ayant pas été déterminées.

En définitive, le plan de réussite ne comporte pas de modalités de nature à favoriser sa mise en œuvre.

## **Conclusion**

Bien que faisant état des données sur le cheminement scolaire, l'analyse du Collège n'est pas suffisamment approfondie et documentée pour permettre l'identification précise d'obstacles à la réussite et à la diplomation. Il entend toutefois la compléter de façon à discerner explicitement les obstacles spécifiques à son contexte.

Les obstacles n'ayant pas été clairement identifiés, il est difficile d'apprécier dans quelle mesure les stratégies et les moyens proposés favoriseront efficacement l'amélioration de la réussite et de la diplomation. Les analyses complémentaires que le Collège prévoit réaliser devraient permettre d'apprécier l'adéquation des stratégies de même que des mesures existantes et d'élaborer de nouvelles mesures de soutien appropriées aux obstacles identifiés. Les mesures organisationnelles pour leur part sont de nature à optimiser les ressources pédagogiques et à favoriser l'atteinte des objectifs liés à la réussite et à la diplomation.

Le plan n'expose pas les modalités de sa mise en œuvre. Ainsi, il aurait dû être plus explicite à l'égard des mécanismes de gestion instaurés pour favoriser la concertation et la coordination des différents services et instances de même que la participation des acteurs concernés. Un calendrier de réalisation plus concret, faisant état de mesures à mettre en place, aurait dû compléter le document.

Dans son état actuel, le document présenté ne constitue pas un véritable plan d'aide à la réussite; la Commission ne peut donc porter un jugement sur son efficacité potentielle en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées. Le Collège aurait avantage à présenter un plan d'action qui soit plus concis, identifier plus clairement et plus précisément les obstacles à la réussite et les moyens et stratégies retenus et prévoir plus explicitement les modalités de mise en œuvre.

## **Deuxième partie**

### **Addenda et jugement final**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
le 22 mai 2002**

## **Addenda**

Lors de sa réunion du 22 mai 2002, la Commission a pris connaissance d'informations complémentaires<sup>2</sup> transmises par le Collège de la région de l'Amiante. Le Collège a produit une analyse approfondie des programmes ciblés au terme de laquelle il a identifié des obstacles spécifiques à chaque programme. L'intégration de ces analyses dans le plan de réussite articule celui-ci autour des caractéristiques et des besoins des étudiants. Le Collège a aussi relié, dans le suivi, les engagements énoncés dans le plan au calendrier des mesures institutionnelles proposées.

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan, la responsabilité en revient au directeur des études et à ses adjoints. Les mécanismes de concertation et de participation des intervenants pourraient être mieux définis, mais la volonté de concertation est manifeste, surtout à la lecture des engagements pris par le Collège. Des précisions sur le suivi de la mise en œuvre du plan viendraient compléter la démonstration d'une mise en œuvre bien encadrée.

## **Jugement final**

La Commission estime que le plan de réussite du Collège de la région de l'Amiante devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Chantal Bouchard, agente de recherche

---

2. Rapport de suivi du plan institutionnel de réussite et de diplomation et Annexes (novembre 2001). Rapport annuel 2000-2001 (décembre 2001). Document de travail, programme *Techniques de l'informatique* (réalignement), 28 mars 2002.